



INVITATION CHAMPIONNAT DE FRANCE DRAGON BOAT SAINT JEAN DE LOSNE – 5 et 6 octobre 2019

Compétition :	Championnat de France de Dragon Boat
Lieu :	Saint Jean de Losne (Cote d'Or)
Organisateur :	PAGAIES DES BORDS DE SAONE
Responsable de l'organisation (R1) Et téléphone portable	Patrick FAUDOT Tel : 06 61 17 15 47
Bassin :	Saône – quai National à St Jean de Losne
Catégories et Distances :	DB 20 Mixte : cadets à vétérans DB 10 Mixte Jeune : cadets et juniors et U 21 DB 10 Mixte : cadets à vétérans DB 10 Mixte Master : V2 + Distances : 200 m, 500 m et 2000 m
Date limite d'inscription :	Lundi 23 septembre 2019 à 23 h 00 pour les équipes Mercredi 02 octobre 2019 à 23 h avec pénalités (annexe 12 du régl sportif) Mercredi 2 octobre 2019 à 23 h 00 pour la liste des équipiers
Site pour les inscriptions	http://compet.ffck.org/inscriptions/competition.php
Montant des droits d'inscription :	240 € pour un DB 20 Mixte 120 € pour un DB 10 Mixte ou Mixte Master 50 € pour un DB 10 Mixte Jeunes Règlement : prélèvement par la FFCK Pour inscriptions Hors délais (annexe12) avec accord de la CN Dragon Boat 300 € pour un DB 20 Mixte 150 € pour un DB 10 Mixte ou Mixte Master 50 € pour un DB 10 Mixte Jeune
Juges	Chaque club doit être en mesure de mettre à disposition de la CNA DB un juge ou plus
AFLD Anti-dopage :	Les clubs doivent proposer et inscrire le nom d'une personne pour escorte. Dans le cadre d'un prélèvement sanguin qui peut être effectué lors d'un contrôle anti-dopage, les compétiteurs doivent être en possession d'une pièce d'identité sur le lieu de la compétition et pour les mineurs d'une autorisation parentale
Accueil :	Horaire : dès 9 h 00 le samedi 5 octobre Lieu : tente accueil place Molière en bas du quai National
Réunion des chefs d'équipe et des barreurs :	Le Samedi 5 octobre à 10 h 20 Lieu : Salle des fêtes - place du Port Bernard (à coté château d'eau)
Réunion des Juges	Le Samedi 5 octobre à 10 h 50 : Lieu : Salle des fêtes - place du Port Bernard (à coté château d'eau)
Badges Contrôle embarquement	Chaque équipier devra avoir un badge pour le contrôle à l'embarquement des bateaux Contacter la CNA pour avoir le fichier vierge



1. Programme prévisionnel courses FFCK

Samedi 5 octobre 2019	Dimanche 6 octobre 2019
9 h 00 - 12 h 00 : Accueil des équipes	08 h 30 Début des courses 2000 m DB 10
10 h 20 : Réunion des Chefs d'équipes	10 h 15 : Podiums des courses du samedi
10 h 50 : Réunion des Juges	11 h 00 : Début des courses 200 m DB 10
12 h 30 : Début des courses 500 m DB 20	15 h 00 : Début des courses 200 m DB 20
14 h 00 : Début des courses 500 m DB 10	16 h 30 : Podiums des courses du dimanche
18 h 00 : Début des courses 2000 m DB 20	17 h 00 : fin du championnat de France

Un programme complet sera communiqué dès le 24 septembre (à l'issue de la première phase d'inscription des bateaux)

Toutefois le programme pourra subir quelques modifications en fonction du nombre de clubs participants et des conditions météorologiques.

Le programme définitif sera transmis à la réunion des chefs d'équipes.

2. Conditions d'accès et règlement

Le règlement Dragon Boat FFCK en vigueur sera appliqué sur l'ensemble de la manifestation.

Ce document est accessible sur le site internet de la FFCK :

<http://www.ffck.org/wp-content/uploads/2019/02/Reglement-Sportif-FFCK-Dragon-Boat.pdf>

3. Note de la commission nationale

Les demandes de fusion de clubs sont à faire parvenir pour le lundi 23 septembre en utilisant de document dédié par mail à p.faudot@ffck.org.

Les demandes de fusion seront examinées et les décisions seront communiquées le mardi 24 septembre.

Possibilité de fusion entre clubs : **Après accord de la commission nationale**, il est possible de compléter un bateau avec des licenciés FFCK d'autres clubs

- avec un minimum de 8 pagayeurs du club support pour un DB20.
- avec un minimum de 4 pagayeurs du club support pour un DB10

A condition que le bateau support ce soit qualifié lors des sélectives nationales

Le non-respect de ces règles ne permettra pas de participer au championnat de France, vu la densité de course prévue il n'y aura pas de catégorie Open.

Espace Compétiteurs : L'organisateur réservera aux équipes un espace balisé . A chaque club d'apporter sa tente afin d'avoir un abri (espace de vie - vestiaire) – Possibilité de location de tente.

Obligation de communiquer à l'organisateur l'espace que vous souhaitez avoir. Formulaire réservation.



Tenue protocolaire : Les athlètes doivent se présenter à la remise protocolaire en tenue club.

4. Constitution des équipages et catégories

La compétition est ouverte uniquement aux clubs qui ont qualifiés leurs bateaux et aux licenciés FFCK titulaires de la Carte Canoë Plus uniquement, qui devront justifier d'un certificat médical à jour. Les équipiers représentent un club FFCK.

Composition d'un équipage : extrait du RP DRA 86

Se reporter au règlement sportif Dragon Boat RP DRA 86 (page 52)

<http://www.ffck.org/wp-content/uploads/2019/02/Reglement-Sportif-FFCK-Dragon-Boat.pdf>

Ainsi qu'aux Annexe 1 pour les DB 20 et Annexe 2 pour les DB 10

<http://www.ffck.org/wp-content/uploads/2019/02/Annexe-2019-Dragon-Boat.pdf>

⇒ **Les clubs qui n'ont pas encore de barreur certifié devront en informer la Commission Nationale** par mail à p.faudot@ffck.org.

La commission nationale DB statuera au cas par cas.

⇒ **Bateaux et équipement des athlètes**

- Port du gilet d'aide à la flottabilité est obligatoire (art RP DRA 73, gilets personnels – couleur identique pour l'équipe). Il pourra être rendu facultatif par l'organisateur lors de la réunion des chefs d'équipes.
- Bateaux aux normes internationales Dragon Boat, fournis par l'organisation
- Pagaies fournies par l'organisation ou pagaies personnelles aux normes ICF Dragon Boat
- Le port de la tenue aux couleurs du club est obligatoire dans les bateaux et lors de la remise des prix. Les tenues et équipements devront être conformes aux règles de la FFCK en matière de publicité et sponsoring.

5. Inscriptions des bateaux et confirmations des équipiers

Date limite des inscriptions des équipes :

Lundi 23 septembre 2019 à 23h00

Date limite d'inscription des équipiers :

Mercredi 2 octobre 2019 à 23h00

Les inscriptions des équipiers sont à faire sur :

<http://compet.ffck.org/inscriptions/competition.php>



Conformément au règlement sportif, seuls des changements mineurs ne seront acceptés lors la réunion des chefs d'équipes voir Annexe 15.3 du RS 2019.

6. Réservation de tente

Chaque club aura un espace délimité pour installer sa tente en fonction du nombre de compétiteurs inscrits

Pagaies des Bords de Saône vous propose une location de tente au tarif de 50 euros pour le weekend pour une tente de 3m X 3m

Formulaire de reservation joint à cette invitation

7. Restauration

Buvette sur place durant tout le weekend (boissons & snacking)

Repas du samedi soir 05 octobre : Salle des fêtes de St Jean de Losne (à partir de 19 h 30) : 15 €

Menu : Apéritif avec assortiments salés

Entrée : assiette taboulé, crudités et pâté en croute

Plat : Jambon braisé sauce Porto (possibilité de remplacer par poulet) accompagné de gratin dauphinois

Fromages : assiette de fromages

Dessert : tarte aux pommes ou clafoutis (au choix)

Boisson : eau en bouteille sur table, vin à discrétion (rosé-rouge) et café

Petit déjeuner dimanche 06 octobre : Salle des fêtes de St Jean de Losne (de 6 h 30 à 9 h 00) : 4,50 €

Menu : Café, thé ou chocolat

Pain, beurre, confitures, jus de fruits

Repas du dimanche midi 06 octobre : distribué sur le site de la compétition : 8 €

Panier repas contenant : Salade, Chips, Sandwich, pain, fromage individuel, compote, gâteau, bouteille 50 cl d'eau

Panier repas Retour du dimanche 06 octobre : distribué sur le site de la compétition (idem midi) : 8 €

Panier repas contenant : Salade, Chips, Sandwich, pain, fromage individuel, compote, gâteau, bouteille 50 cl d'eau

Responsable restauration : Patricia FAUDOT - mail : p.faudot@wanadoo.fr – tel 06 24 88 44 14

La fiche de réservation des repas est à renvoyer impérativement pour le 25 septembre avec le règlement .

8. Hébergement

Le territoire de Rives de Saône est riche en hébergement du type : chambres d'hôtes ou gîtes. L'ensemble de l'offre est accessible sur le site internet de l'office de Tourisme : <https://www.saone-tourisme.fr/gite-et-couvert>

Un seul hôtel est situé à Losne (Auberge de la Marine) en partie déjà réservé par l'organisation, par contre de nombreux hôtels sont situés à moins de 30 min de Saint Jean de Losne, en périphérie de Dijon (Longvic, Marsannay la Côte, Chenove, Quetigny), Beaune, Dole ou Auxonne.

A noter que le camping d'Auxonne (15 min) dispose de nombreux mobil homes <http://www.campingarquebuse.com/>

9. Plan Accès

